

Foire aux questions

Objet : Directive n° 3 du ministère de la Santé à l'intention des foyers de soins de longue durée – Visiteurs et admissions

Visites dans les foyers de soins de longue durée de la ville d'Ottawa

Q: Où puis-je voir la nouvelle politique?

R Voici les liens vers les lignes directrices.

- Directive : [Directive no 3 à l'intention des foyers de soins de longue durée - ministère de la Santé](#)
- Politique sur les visiteurs : [Reprise des visites dans les foyers de soins de longue durée](#)

Q: Pourquoi y a-t-il eu un changement de politique?

R Après consultation des opérateurs et des associations de familles, de résidents et de soignants, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a publié une directive et des orientations actualisées pour faciliter la reprise progressive des visites familiales aux résidents des foyers de soins de longue durée qui ne sont pas actuellement en éclosions.

Q: Y a-t-il des foyers qui n'acceptent pas de visiteurs?

R Les foyers en éclosion ne peuvent pas accepter de visiteurs.

R Les foyers Peter D. Clark et Garry J. Armstrong n'acceptent pas de visiteurs parce qu'ils sont en situation d'éclosion.

Q: Quelles sont les heures de visite?

R Les foyers qui autorisent les visites le feront de 10 h à 19 h. Les visites doivent être prévues.

Q: Les visites doivent-elles être prévues?

R Oui. Chaque visite doit être prévue et coordonnée (comme par le passé). Cela permettra une distanciation physique et une couverture en personnel appropriées.

- Carleton Lodge : 613 580-2953
- Centre d'accueil Champlain : 613 746-3543
- Gary J Armstrong : 613 789-5110
- Peter D Clark : 613 274-2671

Q: Un résident peut-il recevoir plus d'un visiteur en même temps?

R Non. Toutefois, une personne différente peut se rendre à chaque visite. Une autre possibilité, si vous souhaitez visiter en groupe, consiste à organiser une visite de fenêtre au lieu d'une visite de jardin.

Q: Combien de temps puis-je visiter?

R Les visites seront limitées à 30 minutes afin de permettre au foyer d'accueillir le plus grand nombre de visites possible. Veuillez arriver 15 minutes à l'avance pour l'enregistrement et le dépistage.

Q: À quelle fréquence puis-je visiter?

R Pour l'instant, nous prévoyons une visite par semaine par résident, que ce soit dans le jardin, à une fenêtre ou par vidéo. Ceci afin de permettre à chaque résident d'avoir un visiteur.

Q: Pourquoi ne pouvez-vous pas accommoder plus d'une visite par semaine?

R Pour l'instant, les foyers ne pourront accueillir qu'une visite par semaine, mais ils espèrent pouvoir faire plus. Cela dépend des ressources disponibles, telles que la quantité d'espace disponible pour des visites simultanées à différents résidents, et de la disponibilité du personnel. Chaque résident doit être accompagné par un membre du personnel et doit avoir la même chance de recevoir une visite par semaine.

Q: Quelles sont les règles relatives à la distanciation physique?/Puis-je embrasser mon proche?

R Les règles sont très similaires à celles qui sont appliquées à l'extérieur des foyers :

- Les visiteurs recevront un document sur la distanciation physique.
- Les distances seront marquées par des barrières.
- Il est interdit de s'embrasser.
- Le personnel sera sur place pour aider et transmettre les directives.

Q: Puis-je donner un cadeau pendant la visite?

R Vous ne pourrez pas remettre un cadeau directement à un résident. Toutefois, les visiteurs sont autorisés à déposer des articles pour les résidents à l'entrée principale entre 9 h 30 et 12 h, 13 h 30 à 16 h 30 et 18 h 30 à 20 h 30. Tous les articles doivent être étiquetés avec le nom complet du résident et l'indication de leur contenu. Les visiteurs doivent entrer par la porte d'entrée et placer les objets dans la zone désignée entre les deux séries de portes. Le personnel veillera à ce que les articles soient collectés, désinfectés et livrés au résident.

Q: Dois-je faire l'objet d'un dépistage avant ma visite?

R Oui, vous devrez :

- Attester au personnel du foyer que vous/le visiteur avez obtenu un résultat négatif au test pour la COVID-19 au cours des deux semaines précédentes et que vous n'avez pas obtenu de résultat positif par la suite. La date du test sera requise.
- Le foyer n'est pas responsable de la fourniture des tests.
- Veuillez consulter la [page Web de Santé publique Ottawa \(SPO\)](#) sur le nouveau coronavirus pour obtenir des informations sur le dépistage de la COVID-19, y compris l'emplacement des centres de dépistage.

Q: Que se passera-t-il lors de ma visite?

- Vous devrez arriver environ 15 minutes à l'avance et vous présenter à la zone de contrôle.
Lieux :
 - (1) Carleton Lodge : l'entrée principale du foyer
 - (2) Centre d'accueil Champlain : près de l'aire de visite à l'arrière du bâtiment
 - (3) Garry J Armstrong : (Sans objet pour le moment. Plus tard : au lieu des visites de jardin à l'arrière du foyer)
 - (4) Peter D Clark : (Sans objet pour le moment. Plus tard : l'entrée principale du foyer.)
- Vous devrez apporter et porter un couvre-visage. (Si vous n'avez pas de masque, on vous en donnera un).
- Vous devrez répondre à un questionnaire de dépistage actif administré par le personnel du foyer.

- (1) Par le biais du questionnaire, vous attesterez au personnel du foyer que vous avez obtenu un résultat négatif pour la COVID-19 au cours des deux semaines précédentes et que vous n'avez pas obtenu de résultat positif par la suite.
- Des informations sur les processus de prévention et de contrôle des infections du foyer vous seront fournies lors des visites.
 - Le personnel vous dirigera vers l'aire de visite appropriée et y amènera votre proche.

Q: Et s'il pleut?

R En cas de mauvais temps ou de chaleur extrême, les visites à l'extérieur peuvent être remplacées par des visites aux fenêtres ou des visites virtuelles/au téléphone pour protéger le confort du résident.